

I. N. A. O.

**COMITE NATIONAL DES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES PROTEGEES  
RELATIVES AUX VINS ET AUX CIDRES**

**Séance du 14 octobre 2020**

**Relevé de décisions**

**2020-CN 400**

**14 octobre 2020**

**Personnes présentes :**

**Président :**

**M. Eric PAUL.**

**Commissaire du gouvernement ou son représentant :**

**M. ROCHE Thomas**

**Représentants des Administrations:**

**La directrice Générale de la performance économique et environnementale des entreprises ou son représentant :**

**Mme MAGNARD Laure-Anne, COINTOT Marie-Laurence**

**M. LAM Julien**

**Le Directeur Général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ou son représentant :**

**M. FAUGAS Arnaud**

**Le Directeur Général des douanes et droit indirects ou son représentant (DGDDI):**

**M. BOUY Frédéric**

**Le Directeur Général de FRANCE Agrimer ou son représentant :**

**M.**

**Membres du comité national :**

**Mme BELKIRI Jamy, RENARD Catherine, MOTHERON Catherine.**

**MM.** AGUILAR Christophe, BANCILLON Gérard, BOU Christophe, BOUEILH Joël, CARRERE Michel, CHAMPETIER Pierre, ICARD Thierry, MERRIEN Olivier, NASLES Olivier, PELLEGRIN Jean-Claude, POLI Eric, ROBERT Claude, ROBERT Marc, ROLANDEAU Denis, ROUME Denis, SAGNIER Jean-Michel, SAINTOUT Dominique, VAN RUYSKENVELDE Jean-Pierre

**Personnes excusées :**

**Membres du comité national :**

**M** BAUX Jacques, DESPEY Jérôme, MONNEGER Georges, ONORRE Damien, PONS Sébastien.

**Personnes absentes :**

**Mme** ARBEAU Anne.

**MM** BERTIN Christophe, BIROT Pierre, CARRETIER Denis, CAVALIER Jean-Benoit, GALLY Gilles, GUICHARD Arnaud, LALAUURIE Jean-Charles, MALINOWSKI Franck, MARTNEZ Joseph, MAZEL Bertrand, MUSELLEC Philippe, ORION Philippe, PELLETIER Thomas, PRAZ Bertrand, RYCKWAERT Guillaume, SAUVAGE Laurent, SIMOUNOU Olivier, TROUILLAS Vincent.

**Assistaient également en tant qu'invités :**

**Mme** HALLER Anne, LAVAL Eleonore.

**H2COM** : M. HEDOUIN Thomas.

**Agents INAO :**

**Mmes.** Caroline BLOT, Françoise INGOUF, Anaïs CHAUVEL, Sophie BOUCARD

**MM.** Philippe HEDDEBAUT, Baptiste MONTANGE, Raphaël BITTON

<b>2020 – CN401</b>	<b>Résumé des décisions prises par le comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres du 2 juillet 2020</b>  Le comité national approuvé le résumé de décision.
<b>2020 – CN402</b>	<b>Compte-rendu analytique de la séance du comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres du 2 juillet 2020</b>  Le comité national a approuvé le compte-rendu analytique.
<b>DOSSIERS GENERAUX</b>	
<b>2020 – CN403</b>	<b>Demandes d'acidification pour la récolte 2020 - Mise en œuvre de manière exceptionnelle sur autorisation de l'Etat Membre (Règlement UE n°1308/2013) - Décision du Comité National</b>

	<p>Le comité national a approuvé à l'unanimité les demandes d'acidification formulées par les ODG pour les Indications géographiques protégées suivantes : « Val de Loire » (pour les départements : Cher, Deux-Sèvres, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire-Atlantique, Loiret, Maine-et-Loire, Nièvre (arrondissement de Cosne-sur-Loire), Sarthe, Vendée, Vienne), « Coteaux du Cher et de l'Arnon », « Côtes de la Charité » (arrondissement de Cosne-sur-Loire), « Coteaux de Tannay », « Calvados », « Coteaux de l'Ain », « Isère », « Vin des Allobroges », « Franche-Comté », « Coteaux de Coiffy », « Haute-Marne ».</p> <p>Il propose ainsi que pour ces Indications géographiques protégées l'acidification soit autorisée par arrêté interministériel.</p> <p>Il a donné délégation à sa commission permanente pour examen des demandes qui seraient formulées après cette séance du Comité national.</p>
<b>MODIFICATIONS DE CAHIER DES CHARGES</b>	
<p><b>2020 – CN404</b></p>	<p><b>IGP « MEDITERRANEE »</b> - Modification de cahier des charges - Instruction de la demande – Opportunité du lancement d'une procédure nationale d'opposition – Homologation du cahier des charges</p> <p>Sortie de Messieurs E. Paul, E. Poli, JC. Pellegrin, T. Icard, P. Champetier et O. Nasles.</p> <p>La présidence est assurée par Monsieur D. Roume.</p> <p>Le comité national a pris connaissance de la demande d'intégration de 18 variétés dans le cahier des charges de l'IGP « Méditerranée ». La concordance de cette demande par rapport aux introductions de cépages actées pour certaines IGP de zone couvertes par l'IGP « Méditerranée » a été soulignée.</p> <p>Le comité national a donné un avis favorable pour le lancement de la procédure nationale d'opposition sur le cahier des charges modifié et en l'absence d'opposition, sur l'homologation du cahier des charges et sa transmission aux services de la commission européenne.</p>
<p><b>2020 – CN405</b></p>	<p><b>IGP « PAYS DES BOUCHES-DU-RHONE »</b> - Modification de cahier des charges - Instruction de la demande – Opportunité du lancement d'une procédure nationale d'opposition – Homologation du cahier des charges</p> <p>Sortie de Messieurs JC. Pellegrin, T. Icard et O. Nasles.</p> <p>L'ODG de l'IGP « Pays des Bouches-du-Rhône » sollicite la modification de son cahier des charges associant l'intégration de 13 cépages dits résistants et différentes modifications en réponse aux notifications de la Commission européenne.</p> <p>Le comité national a donné un avis favorable pour le lancement de la procédure</p>

	<p>nationale d'opposition sur le cahier des charges modifié et en l'absence d'opposition, sur l'homologation du cahier des charges et sa transmission aux services de la commission européenne.</p>
<p><b>QUESTIONS DIVERSES</b></p>	
<p><b>QD1</b></p>	<p><b>IGP « COTES DU THAU »</b> - Délégation du comité national à sa commission permanente.</p> <p>Le comité national a donné délégation à sa commission permanente de décembre 2020 pour l'étude de ce dossier.</p>
<p><b>QD2</b></p>	<p>Certains membres du comité national ont souhaité la réactivation du groupe de convergence entre AOC et IGP. La finalité de ce groupe serait d'orienter en amont, les différents dossiers impliquant certaines orientations entre AOC et IGP et éviter d'en arriver à des situations contentieuses.</p> <p>C'est ainsi le cas de l'IGP Pays des Bouches-du-Rhône qui a dû changer son nom à la demande de l'AOC Côtes du Rhône pour éviter toute confusion entre signe et qui subit aujourd'hui le projet d'extension de l'AOC Côtes-de-Provence sur 11 communes de l'IGP.</p>